



Communiqué de presse

69/22

Montreuil, le 25 juillet 2022.

Pourquoi la CGT Korian signe les NAO 2022

Après avoir quitté la table des négociations annuelles obligatoires 2022, la CGT Korian a été entendue quant à certaines de ses revendications, la principale étant une revalorisation salariale pour l'ensemble des salarié.e.s du groupe. Korian a donc revu sa copie ! Alors que la direction ne proposait qu'une augmentation pour les trois métiers en tension (AS, IDE et cuisinier), la colère et l'action de la CGT Korian n'auront pas été vaines.

Ainsi, à partir du 1^{er} Septembre 2022 :

- ▶ 3% d'augmentation pour les salarié.e.s non cadres ayant 1 an d'ancienneté en date du 30 juin 2022 et dont le salaire n'excède pas 2 500 euros bruts (hors SEGUR et indemnités de sujétions)
- ▶ 2% d'augmentation pour les salarié.e.s non cadres dont le salaire dépasse 2 500 euros bruts (hors SEGUR et indemnités de sujétions).

Les cadres, que le groupe avait oubliés dans les NAO, se verront eux aussi augmentés suite aux revendications collectives des organisations syndicales :

- ▶ 2,5% pour ceux ayant un an d'ancienneté au 30 juin 2022 et dont le salaire ne dépasse pas 2 500 euros bruts.

Pour la CGT Korian, cela représente déjà une avancée collective par rapport aux premières propositions de la direction, néanmoins la CGT alerte sur le fait que ces augmentations de salaires viendront en diminution de l'augmentation de la valeur du point et de l'ancienneté conventionnelle. A ce sujet, la CGT Korian a alerté la direction générale et lui imposera la régularisation d'éventuelles pertes de salaire.

La CGT Korian luttera toujours pour plus d'égalité, de solidarité et de démocratie.

Pour les 3 métiers en tension, la grille proposée par Korian sera maintenue et élargie dans le temps. Ainsi, 3 paliers supplémentaires sont proposés au-delà des 3 ans d'ancienneté.

Pour la grille générale "autres métiers", et sur demande expresse de la CGT Korian, la direction accepte de revoir l'ensemble des organisations syndicales après la signature des négociations collectives menées au niveau des branches SYNERPA et FHP. Il sera de nouveau temps de renégocier ces avancées et de faire valoir vos revendications salariales.

Autres mesures NAO 2022 :

- ▶ Création de 2 postes d'assistant.e.s social.e.s pour l'ensemble du groupe
- ▶ Renforcement et maintien des mesures sur la politique de l'emploi (apprentissage, projet passerelle, VAE, accès à la formation et au diplôme d'aide-soignant.e pour tou.te.s les faisant fonctions en CDI ou CDD).
- ▶ Reconduction des mesures prises lors des NAO 2020.

Pour la CGT Korian, cette signature de l'accord n'est pas une fin en soi, mais seulement un début d'amélioration montrant un rapport de force collectif. Pour la CGT Korian, la santé n'a pas de prix, mais votre salaire en a un !

Contacts presse :

Nathalie BLASCO : 06 22 48 05 52
Albert PAPADACCI : 06 22 05 05 98